



GROUPE PS

**A l'attention du Collège des
Bourgmestres et Echevins
Avenue Roi Albert, 33
1082 Berchem Sainte Agathe**

Concerne : Conseil communal du 27 mars 2014
Motion Achat groupé d'énergie

Bruxelles, le 21 mars 2014

Monsieur le Bourgmestre,
Madame et Messieurs les Echevins,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En suivi de mon interpellation y relative et selon l'engagement de la majorité de mettre à l'étude un achat groupé d'énergie sur notre commune, je vous prie de trouver ci-joint une motion formalisant cet engagement et la nécessaire publicité qui devra y être liée pour que celui-ci puisse rencontrer le succès escompté.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Bourgmestre, Madame et Messieurs les Échevins, Mesdames et Messieurs les Conseillers, l'assurance de mes salutations distinguées.

Valérie Lambot,
Conseillère communale PS

Motion relative à l'organisation de l'achat groupé d'électricité et de gaz par la Commune de Berchem-Sainte-Agathe

Le Conseil communal,

Vu la directive 2009/72/CE du Parlement européen et du Conseil du 13 juillet 2009 concernant des règles communes pour le marché intérieur de l'électricité et abrogeant la directive 2003/54/CE ;

Vu la directive 2009/73/CE du Parlement européen et du Conseil du 13 juillet 2009 concernant des règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel et abrogeant la directive 2003/55/CE ;

Vu l'Accord de Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale 2009-2014 du 12 juillet 2009 disposant que l'accès à l'énergie sera facilité en encourageant les

achats groupés d'énergie, entre autres renouvelables, notamment à travers le soutien à la création de coopératives ;

Considérant que malgré la mise en œuvre de la libéralisation des marchés de l'énergie, les prix de celle-ci se maintiennent en Belgique à un niveau très haut en comparaison avec d'autres États membres de l'Union européenne. Au début 2013, 66,2 % des ménages bruxellois s'approvisionnaient auprès du fournisseur historique de gaz et 77,7 % auprès de celui d'électricité, la société Electrabel ;

Considérant que les conséquences destructrices de la crise économique commencée en 2008 ont eu un impact catastrophique sur le pouvoir d'achat de la population bruxelloise et singulièrement les moins favorisés ;

Considérant que selon les données statistiques de l'Observatoire de la Santé et du Social bruxellois relatives à la précarité énergétique en Région de Bruxelles-Capitale, les 10 % des ménages les plus défavorisés doivent consacrer 14,2 % de leur budget aux factures énergétiques, les privant par là-même de moyens pour d'autres besoins capitaux à une vie conforme à la dignité humaine et à l'insertion sociale ;

Considérant que selon les chiffres de BRUGEL, 354 coupures d'électricité et 328 du gaz ont été opérées en Région de Bruxelles-Capitale rien qu'en 2012 ;

Considérant que contribuer à réduire le poids des dépenses énergétiques dans les budgets des ménages est non seulement d'intérêt général mais également un devoir des pouvoirs publics ;

Considérant qu'à cet égard l'achat groupé d'énergie constitue un outil efficace pour permettre d'offrir aux citoyens des tarifs plus avantageux que ceux pratiqués normalement par les fournisseurs présents sur le marché bruxellois. Des clients potentiels se rassemblent pour déposer une demande commune de contrat avec les fournisseurs en vue d'obtenir l'offre la plus intéressante de la part des opérateurs présents sur le marché. Une commune pouvant se prévaloir d'un nombre important de citoyens inscrits se voit grandement augmenter son pouvoir de négociation face aux fournisseurs ainsi mis en concurrence et intéressés par le gain d'un grand nombre de clients en une fois ;

Considérant que les milieux associatifs et des sociétés privées ont déjà organisé des achats groupés de mazout et ont ainsi permis aux participants la réalisation d'économies notables. D'autres pouvoirs locaux dans les autres Régions de Belgique ont également organisé des achats groupés d'énergie au profit de leurs populations, leur permettant de réduire leurs dépenses énergétiques. Ces expériences offrent une quantité notable d'exemples de bonnes pratiques ;

Considérant que la Ville de Bruxelles a lancé, en tant que pouvoir local, un achat groupé d'énergie dont l'ensemble des citoyens de la Région de Bruxelles-Capitale ont pu bénéficier et que celui-ci sera renouvelé ;

Par .. voix, demande au Collège :

- de prendre toutes les mesures nécessaires à l'organisation d'un achat groupé d'électricité et de gaz pour ses habitants ou de rejoindre les initiatives que les pouvoirs publics bruxellois prendraient à ce propos ;

- d'organiser une campagne de publicité adéquate à l'opération, de manière à toucher un public aussi large que possible et l'inciter à prendre part à l'achat groupé ;

Ainsi délibéré à la séance du ..